39 rue Cambon
75001 PARIS

ALTERNEXT™ NOTICES

euronext

16 Mars 2006

N° 2006 – 0033

MILLET INNOVATION

- Admission des actions de la société sur Alternext le 27 mars 2006
- Diffusion des titres dans le public dans le cadre d'un placement du 16 mars 2006 au 27 mars 2006 et d'une OPO du 16 mars 2006 au 24 mars 2006.
- Début des négociations sur Alternext le 31 mars 2006.

I – ADMISSION SUR ALTERNEXT

Conformément aux Chapitres 1 (paragraphe 1.4) et 3 des Règles d'Alternext, Euronext Paris SA a décidé l'admission sur le marché Alternext des 1 666 470 actions existantes composant le capital de la société MILLET INNOVATION auxquelles s'ajouteront 194 560 actions nouvelles à provenir de l'augmentation de capital à réaliser dans le cadre de l'introduction ainsi qu'un maximum de 40 000 actions nouvelles dans le cadre d'une augmentation de capital réservée aux salariés qui feront l'objet d'une admission ultérieure.

Les actions admises représenteront la totalité du capital et des droits de vote et porteront jouissance immédiate . La valeur nominale des actions s'élève à 0,50 € par action. Dès leur admission, elles pourront revêtir la forme nominative ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

L'introduction sur le marché Alternext des actions MILLET INNOVATION sera réalisée le 27 mars 2006 selon la procédure de placement global et d'une offre à prix ouvert (OPO) dans les conditions fixées aux paragraphes suivants.

L'information des professionnels et du public sur les résultats et la situation actuelle de la société MILLET INNOVATION est assurée dans les conditions suivantes :

- Consultation du prospectus d'introduction au siège social de la société MILLET INNOVATION, ZA Champgrand 26270-Loriol sur Drôme et sur les sites internet de la Société www.milletinnovation.com et Alternext d'Euronext (www.alternext.com)

- Un dossier d'information est également disponible auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, 17 Place de la Bourse, 75002 paris et sur son site internet (www.amf-france.org).

- Une notice légale sera publiée au BALO le 17 mars 2006.

II - MODALITES DE DIFFUSION DES TITRES DANS LE PUBLIC

Pour la réalisation de l'introduction sur le marché Alternext, 302 880 actions seront mises à la disposition du public et diffusées dans le cadre d'un placement et d'une offre à prix ouvert. Ces actions proviendront de la cession par les actionnaires cédants de 108 320 actions (« les Actions cédées ») dans le cadre de l'offre et d'une augmentation de capital autorisée par l'Assemblée Générale extraordinaire du 16 février 2006 pour un maximum de 194 560 titres à réaliser dans le cadre de l'introduction.

- Date de première cotation	:	27 mars 2006
- Procédure d'introduction	:	placement global + OPO
- Nombre de titres diffusés dans le public	:	302 880 actions soit 16.27% du capital

Le placement ne fera pas l'objet d'une garantie de bonne fin.
Le début des négociations sur le titre MILLET INNOVATION n'interviendra donc que le 31 mars 2006, à l'issue des opérations de règlement-livraison et après délivrance du certificat du dépositaire prévues le 30 mars 2006.

Conditions communes au placement global et à l'OPO

- Fourchette de prix indicative : **12, 00 euros –13,80 euros**

- Le cours coté sera fixé à l'issue de l'Offre et tiendra compte de la demande exprimée dans le placement. Le prix du placement et de l'OPO sera identique. Il sera fixé le 27 mars 2006 postérieurement à la centralisation de l'OPO et devrait être publié dans une notice de ce même jour. Il est précisé que le prix définitif pourra être fixé en dehors de la fourchette indiquée ci-dessus.

- En cas de modification de la fourchette indicative de prix comme en cas de fixation du prix du placement global et de l'OPO en dehors de celle-ci, la nouvelle fourchette de prix sera portée à la connaissance du public au moyen d'un communiqué de presse publié dans au moins un journal financier de diffusion nationale et d'une notice publiée par Euronext Paris. Dans un tel cas, la clôture de l'OPO sera, le cas échéant, reportée de telle sorte que les donneurs d'ordres dans le cadre de cette offre disposent en tout état de cause d'au moins deux jours de bourse à compter de la publication de la notice et du communiqué précités, pour, s'ils le souhaitent, révoquer avant la clôture de l'OPO les ordres émis dans ce cadre auprès des établissements qui les auront reçus. De nouveaux ordres irrévocables pourront être émis jusqu'à la nouvelle date de clôture de l'OPO, qui sera mentionnée dans le communiqué de presse précité. Une notice d'Euronext précisera les nouvelles modalités.

1) Caractéristiques du Placement Global

Préalablement à la cotation, une partie des actions sera diffusée dans le public, dans le cadre d'un placement public réalisé en France et d'un placement privé international dans certain pays à l'exclusion notamment des Etats-Unis d'Amérique.

- Durée du placement	:	Du 16 mars 2006 au 27 mars 2006 à 12 heures
Responsable du placement		Europe Finance et Industrie Securities
Nombre de titres proposés au placement		242 304 actions soit 80 % de l'Offre

2) Caractéristiques de l'OPO

- Durée de l'offre	:	Du 16 mars 2006 au 24 mars 2006 à 17 heures.
- Nombre de titres dans l'OPO	:	60 576 actions 20% de l'Offre

La répartition des actions offertes dans le cadre de l'Offre entre l'OPO et le Placement Global est susceptible d'être ajusté en fonction de la nature de la demande :
-le nombre d'actions offertes dans le cadre de l'OPO pourra être augmenté par prélèvement sur les actions offertes dans le cadre du Placement Global sans toutefois que le nombre d'actions diffusées dans le cadre de l'OPO puisse excéder 30% du nombre total d'actions offertes diffusées dans le public.
-le nombre d'actions offertes dans le cadre du Placement Global pourra être augmenté par prélèvement sur les actions offertes dans le cadre de l'OPO dans l'hypothèse où l'OPO ne serait pas entièrement couverte.

Libellé et transmission des ordres :

Les clients devront transmettre leurs ordres d'achat **au plus tard le 24 mars 2006 à 17h** aux intermédiaires financiers.

Les ordres d'achat de la clientèle seront irrévocables et leur validité sera limitée à la journée d'introduction et de première cotation soit le 27 mars 2006. Les ordres sont exprimés en **nombre d'actions demandées**. **Les ordres devront être exprimés sans limitation de prix et seront réputés stipulés au prix de l'OPO.**

En application de l'article P 1.2.16 des règles d'organisation et de fonctionnement d'Euronext Paris, les ordres seront décomposés en fonction du nombre de titres demandés :

- Fraction d'ordre A1 : entre 1 et 100 titres inclus.
- Fraction d'ordre A2 : au delà de 100 titres.

Les intermédiaires financiers transmettront les ordres d'achat dont ils sont dépositaires au(x) membre(s) du marché de leur choix.

Le 27 mars 2006 à 10h00, au plus tard, les membres du marché transmettront à EURONEXT PARIS SA par télécopie (n° 01 49 27 16 00) un état récapitulatif des ordres d'achat dont ils sont dépositaires selon le modèle reproduit en annexe. Cet état devra mentionner la répartition du nombre d'ordres et de titres demandés entre les fractions d'ordre A1 et A2.

Conditions d'exécution des ordres : sauf dans l'hypothèses où les ordres seraient répondus à 100% des quantités de

titres demandées, les fractions d'ordre A1 bénéficieront d'un traitement préférentiel par rapport aux fractions d'ordre A2.

Résultat de l'OPO : le résultat de l'OPO fera l'objet d'une notice publiée le 27 mars 2006, précisant notamment le prix et le pourcentage de réduction qui sera éventuellement appliqué aux ordres ainsi que les conditions dans lesquelles se poursuivront les négociations sur Alternext à compter du 31 mars 2006.

Il est précisé que si la diffusion des titres ne permet pas d'atteindre le seuil de 2,5 M€, l'opération sera annulée et les ordres seront caducs.

Règlement-livraison des titres acquis à l'OPO : les opérations de règlement-livraison des négociations du 27 mars 2006 seront effectuées au moyen du service de livraison par accord bilatéral RELIT +, entre d'une part ING (Code Affilié 577) et les adhérents acheteurs, d'autre part entre les adhérents et les intermédiaires collecteurs d'ordres, le 30 mars 2006. L'ensemble des instructions SLAB RELIT+ devra être introduit dans le système au plus tard le 29 mars 2006 à 12 heures. L'instruction aura comme date de négociation le 27 mars 2006.

Il est précisé que le calendrier communiqué dans la présente notice est indicatif. Il pourra donc faire l'objet de modifications qui seront communiquées dans une nouvelle notice.

Conditions particulières applicables aux ordres d'achat dans le cadre de l'OPO

- un même donneur d'ordre (personne physique ou morale) ne peut émettre d'ordres d'achat portant sur un nombre de titres supérieur à 20 % du nombre de titres offerts ;
- un même donneur d'ordre ne peut émettre qu'un seul ordre, qui ne peut être dissocié entre plusieurs intermédiaires financiers ; s'agissant d'un compte joint, il ne peut être transmis qu'un maximum de deux ordres ;
- les intermédiaires dépositaires d'ordres d'achat doivent s'assurer à la réception des ordres que les donneurs d'ordre disposent bien au crédit de leur compte des fonds (espèces) nécessaires ou l'équivalent en OPCVM monétaires pour être en mesure de régler les titres demandés ;
- Le teneur de compte, qu'il soit le négociateur ou le compensateur, est responsable du respect des obligations de couverture applicables aux donneurs d'ordres dont les comptes sont ouverts chez lui ;
- EURONEXT PARIS SA se réserve le droit de demander aux intermédiaires financiers l'état récapitulatif de leurs ordres. Ces informations devront lui être transmises immédiatement par télécopie ;
- EURONEXT PARIS SA se réserve également la possibilité de réduire ou d'annuler toutes demandes qui n'auraient pas été documentées ou qui lui paraîtraient excessives après en avoir informé le transmetteur d'ordres.

Il est précisé que l'émission des actions nouvelles ne faisant pas l'objet d'une garantie de bonne fin telle que décrite dans l'article L225-145 du Code de Commerce, les négociations sur les actions nouvelles interviendront postérieurement à l'émission du certificat du dépositaire.

III - OBSERVATIONS TECHNIQUES ET DIVERSES

Listing Sponsor :		Europe Finance et Industrie
Etablissement en charge du Placement		Europe Finance et Industrie Securities
Désignation de la société :		MILLET INNOVATION
Service des titres et service financier :		BNP Paribas
Cotation		Dès le 31 mars 2006 les actions MILLET INNOVATION seront négociées sur Alternext, groupe de cotation E1
Code mnémonique		ALINN
Code ISIN	:	FR0010304402
Secteur d'activité ICB :		**4000-4500-4530-4537-Medical supplies**

Il est précisé que les opérations effectuées sur le marché Alternext (en dehors ou dans le carnet central) ne seront ni compensées , ni garanties.

NOTA :
Conformément aux dispositions de l'article 980 bis du CGI et du décret n°2005-314 du mars 2005, les négociations réalisées sur la société MILLET INNOVATION sur le marché Alternext ne sont pas soumises à l'impôt de bourse. Il appartiendra donc aux intermédiaires financiers de ne faire figurer sur les avis d'opéré correspondant aux opérations réalisées sur MILLET INNOVATION que les frais de courtage à l'exclusion de tout impôt de bourse.

Le prospectus est composé d'un document de base enregistré le 23 février 2006 sous le numéro I.06-011 et d'une note d'opération visée le 8 mars 2006 sous le numéro 06-060.

Annexe

Modèle d'état récapitulatif à utiliser
par les membres du marché

Document à adresser à EURONEXT PARIS SA
Le 27 mars 2006 à 10 heures au plus tard

par télécopie au n° : 01 49 27 16 00

OPO DES ACTIONS
MILLET INNOVATION

Membre dépositaire ..... affilié Euroclear France n° .....

Adresse…… .....

Nom de la personne responsable ..... N° de téléphone .....

Décomposition des ordres d'achat	Nombre de fractions d'ordres	Nombre de titres
Fraction d'ordre A1 : entre 1 et 100 titres inclus		
Fraction d'ordre A2 : Au delà de 100 titres		

_____

- un même donneur d'ordres ne peut émettre qu'un seul ordre qui ne peut être dissocié entre plusieurs intermédiaires financiers ;
- s'agissant d'un compte joint, il ne peut être émis au maximum que le nombre d'ordres égal au nombre de titulaires de ce compte.

March 16th, 2006

N° 2006 – 0033

MILLET INNOVATION

- Admission of shares of the Company on Alternext on March 27th, 2006
- Offering of shares to the public in a global placement from March 16th, 2006 to March 27th, 2006 and an Open-Price Offer from March 16th, 2006 to March 24th, 2006.
- Listing and first quotation of shares on March 31st, 2006

I - ADMISSION OF SHARES ON ALTERNEXT.

Pursuant to Chapter 1(paragraph 1.4) and Chapter 3 of Alternext Rules, EURONEXT PARIS SA has decided to admit on Alternext the 1,666,470 existing shares that comprise the equity of MILLET INNOVATION at the day of the admission and a maximum of 194,560 new shares that will be issued in the admission framework and a maximum of 40,000 new shares that would be offered to employees will be admitted later on..

The admitted shares, which par value is € 0.50 per share, will represent the total equity and voting rights in the Company and will be participating immediately. Since the admission, the shares will be either in bearer form, or in registered form at the choice of the shareholder.

The listing of MILLET INNOVATION shares on Alternext will take place on March 27th, 2006 in accordance with the procedure of global placement and Open-Price Offer (OPO) under the conditions stated below.

Information on the current position of MILLET INNOVATION will be provided to professional investors and the public as follows :

- A simplified prospectus will be available for consultation at the Company's head office at MILLET INNOVATION, ZA Champgrand 26270-Loriol sur Drôme, on the company's website (www.milletinnovation.com) and on Alternext's website (www.alternext.com)
- A copy of the prospectus will also be available for consultation at the Autorité des Marchés Financiers, 17 Place de la Bourse and on its website (www.amf-france.org).
- Publication of the legal notice in BALO planed on March 17th, 2006 .
-

II - TERMS AND CONDITIONS OF THE OFFER (OPO and Placement).

For the listing on Alternext, 302,880 shares will be offered to the public as part of a global placement and an open-price offer (OPO). The shares will be obtained from 108,320 existing shares that will be sold in the Offer framework and from the issue of a maximum of 194,560 new shares as part of a capital increase permitted by the extraordinary general meeting on February 16th, 2006 and to be realised with the listing.

- Date of first listing	March 27th, 2006
- Listing procedure	Global placement + OPO.
- Number of shares offered	302,880 shares 16.27% of the equity

The issue of new shares is not guaranteed. Consequently, trading on MILLET INNOVATION shares will be possible after the delivery of the Depositary Certificate, i.e. after the date of settlement/delivery fixed on March 30th, 2006 . Trading will begin on March 31st,2006.

Conditions applying to both global placement and OPO

- Indicative price range: **EUR 12.00– EUR 13.80**

- The first share price will be set at the end of the OPO and will take account of the demand expressed in the global placement. The prices of the global placement and the OPO are the same. The definitive price will be set on March 27th, 2006 after centralisation of the OPO and should be published by Euronext Paris in a notice that same day. The final share price may be set outside the aforementioned range.

- However, if the price of admission of the new shares is fixed outside the indicative price range mentioned above, and also in case of modification of the indicative price range, the new price range will be announced to the public by a notice of Euronext Paris and a press release published in at least one national financial newspaper. The closing date of the OPO will be postponed in a way order givers have at least two business days from the press release to revoke the orders passed in the OPO. New irrevocable orders could be passed until the new closing date of the OPO. The modification would be announced to the public in a press release and the new modalities clarified by a Euronext Paris notice.

1) <u>The placement</u>

Before first listing, a proportion of the shares will be included in a public placement in France and an international private placement in some countries excluding the United States of America.

- Period of the Placement	From March 16th, 2006 to March 27th, 2006 (noon CET)
Underwriter	EUROPE FINANCE ET INDUSTRIES SECURITIES
Number of shares in the Placement	242,304 shares (80% of the Offer)

2) <u>The OPO</u>

- Period of the OPO	From March 16th, 2006 to March 24th, 2006 inclusive.
- Number of shares in the OPO	60,576 shares (20% of the Offer)

Depending on the demand, the breakdown between The Placement and the OPO may be adapted as stated below:

-In order to increase the placement, the number of shares offered within the open-Price Offer may be reduced (if the OPO would not be fully subscribed).

- In order to increase the Open-Price Offer, the number of shares offered within the placement may be reduced.

However that number of shares offered in the Open-Price Offer will not exceed 30% of the total number of shares disseminated to the public.

<u>Order types and transmission</u> :

Clients will send their purchase orders to the intermediaries **by 17:00 on March 24th, 2006**. Orders issued in the OPO will be, even in the events of reduction, irrevocable and their validity will be March 27th, 2006.
Purchase orders of more than 100 shares issued under the OPO can be divided in two categories :

• A1 order portion : 1-100 shares inclusive
• A2 order portion : more than 100 shares

Purchase orders placed are irrevocable and they will be valid on March 27th, 2006 only. **Orders will be stated in terms of number of shares, without a price indication, and will be deemed to be stipulated at the first quotation price.**

Intermediaries shall send their purchase orders to the market member(s) of their choice.

By 10:00 on March 27th, 2006, market members shall fax EURONEXT PARIS SA (on 01 49 27 16 00) a list of the purchase orders they have received, using the model given in annex. The report should break down the number of orders and shares requested for A1 and A2 order portions using the model given in annex.

<u>Execution of orders</u> : unless all orders are filled in full, A1 order portions shall receive preferential treatment over A2 order portions.

<u>Result of the OPO</u> : the result of the OPO will be given in a notice that should be published by Euronext Paris on March 27th, 2006. This notice will specify the price and any scale-back rates that may have been applied to fractions of orders and the trading conditions for March 31st, 2006.

If the float does not amount 2.5 million €, the Offer will be cancelled and the orders will be void.

<u>Settlement/delivery of shares acquired under the OPO :</u> settlement/delivery of March 27th, 2006 trades will be through the delivery service of bilateral agreement RELIT+, between ING (code 577); and purchasing members, and between members and intermediaries accepting orders, on March 30th, 2006. All SLAB RELIT+ instructions should be entered in the system by 12:00 on March 29th, 2006. The trading day shown on instructions will be March 27th,2006.

The schedule contained in this notice is provisional. It may therefore be subject to changes which will be

announced in a new notice by Euronext Paris.

Special conditions applicable to orders placed under the Open-Price Offer

- individual order givers (natural persons or legal entities) may not place purchase orders for over 20% of the shares offered ;
- clients may place only one order each which may not be shared out among intermediaries ; fro accounts with more than one holder, a maximum number of orders equal to the number of holders may be placed ;
- upon receipt of orders, intermediaries must ensure that the order giver has enough credit in his/her account (cash) or the equivalent money market instruments to pay for the shares requested ;
- account holders, whether brokers or clearing members, shall ensure compliance with payment requirements by order givers holding accounts with them ;
- EURONEXT PARIS SA reserve the right to require intermediaries to submit summary statements of their orders immediately by fax ;
- EURONEXT PARIS SA also reserve the right, after informing the order transmitter, of reducing or cancelling any undocumented orders and orders it believes are excessive.

The issue of new shares is not guaranteed. Consequently, trading on MILLET INNOVATION shares will only be possible after the delivery of the Depositary Certificate.

III- TECHNICAL AND OTHER COMMENTS.

Listing advisor :	Europe Finance et Industrie
Brokers:	Europe Finance et Industrie Securities
Company name :	MILLET INNOVATION
Securities and financial services :	BNP Paribas
Listing :	As of March 31st, 2006, MILLET INNOVATION will be traded on Alternext, trading category E1.
Symbol	ALINN
ISIN Code	FR0010304402
ICB sector:	**4000-4500-4530-4537-Medical supplies**

It is specified that the trades on Alternext are neither netted nor guaranteed.
Shares will be in RELIT as of March 31st, 2006.

NOTA - According to the article 980 bis of CGI and decree n°2005-314 dated march 25th, 2005, the Stock Exchange tax will not be collected concerning Alternext negotiations on MILLET INNOVATION.

The prospectus is composed of a base document registered on February 23rd, 2006 under number I.06-011 and an operation note which received from the Autorité des Marchés Financiers the visa dated March 8th, 2006, number 06-060.

Annex

Model form to be used by intermediaries

Fax this document to EURONEXT PARIS SA
By 10:00 on March 27th, 2006
on 01 49 27 16 00

OPEN PRICE OFFER FOR MILLET INNOVATION SHARES

Member accepting orders ..... Euroclear France member n° .....

Address .....……

Contact……..Telephone number…. .....

Fax number : ……

	Number of order portions	Number of shares
A1 order portions (1-100 shares inclusive)		
A2 order portions (more than 100 shares)		

Clients may place only one order each which may not be shared out among intermediaries ; a maximum number of orders equal to the number of holders for an account of more than one holder may be placed.